

L'honorable M. Martin: Honorables sénateurs, je n'avais pas l'intention de participer à cette discussion, mais il me semble que les observations du sénateur Grosart méritent qu'on s'y arrête.

Il m'est facile de comprendre ce que voulait dire le sénateur McIlraith hier, lorsqu'il a déclaré:

Voilà pourquoi je dois demander que le débat soit reporté, et je compte réclamer l'indulgence des honorables sénateurs en vue de le faire reporter de nouveau, tant que nous ne connaissons pas le sort réservé à ce projet de loi à l'autre endroit.

Cette déclaration révèle clairement les intentions du sénateur McIlraith et prouve bien qu'il estimait jouer un rôle primordial à propos de cette question.

Je suis convaincu que si quelqu'un lui avait dit hier: «En fait, bien que la motion soit inscrite à votre nom et que vous demandiez que le débat soit encore reporté, comme je voudrais prendre la parole, me céderiez-vous votre place?», il aurait accepté.

L'honorable M. Flynn: Non, non.

L'honorable M. Grosart: Que se passe-t-il s'il refuse?

L'honorable M. Martin: Me permettez-vous de terminer? Je pense que lors de tous les débats que nous avons tenus depuis que je suis ici, lorsqu'une motion ou une question est inscrite au nom d'un sénateur et qu'elle est mise en délibération, si ce dernier n'est pas prêt à étudier la question et qu'un autre sénateur désire prendre la parole, le sénateur qui a proposé la motion doit toujours céder la place à la personne qui aimerait participer au débat. Je crois qu'aucun d'entre nous ne se méprend sur ce point. C'est la méthode que nous avons toujours suivie. La situation n'exige certes pas une décision officielle à ce sujet.

L'honorable M. Flynn: Pourquoi pas?

L'honorable M. Martin: Nous admettons tous que c'est le Règlement. Et le sénateur McIlraith, qui connaît lui-même à fond la procédure même si c'est celle d'un autre endroit, serait le premier à comprendre ceci, j'en suis certain. Il essayait clairement d'indiquer ses raisons de ne pas aborder la question étant donné que l'un des comités de la Chambre a été saisi d'un autre bill de même nature et qu'il préférerait étudier la question au Sénat...

L'honorable M. Flynn: Et personne ne devrait prendre la parole?

L'honorable M. Martin: ... seulement après ...

L'honorable M. Flynn: Personne ne le devrait?

L'honorable M. Martin: ... seulement après qu'on aura réglé cette question à l'autre endroit. Mais cela ne veut pas dire que personne d'autre ne devrait en traiter.

L'honorable M. Flynn: Lisez la suite de ce qu'il a dit.

L'honorable M. Martin: Je l'ai lu.

L'honorable M. Flynn: Non vous ne l'avez pas lu.

L'honorable M. Martin: Très bien, mon honorable ami dit que je ne l'ai pas lu. De toute évidence, il sait mieux que moi ce que j'ai fait.

L'honorable M. Choquette: Allons!

L'honorable M. Flynn: C'est facile à dire.

L'honorable M. Martin: Mais il est clair que si quelqu'un disait aujourd'hui au sénateur McIlraith au nom duquel cette motion est réservée: «Je voudrais parler du

bill réservé au nom du sénateur John Macdonald,» le sénateur McIlraith donnerait son accord comme nous le ferions tous.

L'honorable M. Choquette: Et s'il disait non?

L'honorable M. Martin: Selon nos usages il doit ...

L'honorable M. Choquette: Qu'arriverait-il s'il disait non?

L'honorable M. Martin: Si vous voulez bien me laisser terminer ...

L'honorable M. Choquette: Qu'arriverait-il s'il disait non? Vous vous écarterez de la question. Nous demandons une décision pour le cas où le sénateur ne céderait pas la parole dans une situation semblable. Vous tournez autour du pot, en nous disant que les sénateurs devraient se montrer aimables et qu'en pareil cas vous êtes sûr qu'ils le seraient. J'aimerais que vous vous reportiez à l'article 9.

L'honorable M. Martin: J'aimerais bien terminer si vous le voulez bien.

L'honorable M. Choquette: Oui, mais avant de terminer regardez l'article 9 de l'ordre du jour. Cela dure depuis déjà un bout de temps.

L'honorable M. Martin: J'ai permis au sénateur Choquette d'intervenir en posant des questions mais non de faire des commentaires. Néanmoins je n'y vois pas d'inconvénient. Je suis certain d'avoir exposé la situation comme il faut.

L'honorable M. Choquette: Non, pas du tout.

L'honorable M. Flynn: Non!

L'honorable M. Martin: S'il y a quelque honorable sénateur qui aimerait parler sur le bill qui figure au nom du sénateur John Macdonald, il en a le privilège et il a le droit de demander qu'on le lui permette maintenant. Personnellement, et pour la raison invoquée par le sénateur McIlraith, je trouve qu'il ne serait pas sage de le faire ...

L'honorable M. Flynn: Oh, oh!

L'honorable M. Martin: ... vu l'importance de la mesure qui fait l'objet de ce bill et vu l'importance de celle qui fait l'objet du bill qu'on étudie en ce moment à l'autre endroit et qui sera en fin de compte porté à notre attention. Il n'existe donc pas de réelle confusion ici.

L'honorable M. Flynn: Cela s'est fait avant que vous ne commenciez à parler.

L'honorable M. Martin: Mon honorable ami me permettra-t-il de continuer? Il persiste à m'interrompre. Il ne donne jamais de chance à personne.

L'honorable M. Flynn: J'essaie de vous empêcher de vous écarter du sujet.

L'honorable M. Martin: Le voilà qui recommence! Cette motion est au nom du sénateur McIlraith. Si quelqu'un désire en parler maintenant, il est à mon avis tout à fait évident qu'il devrait avoir le droit de le faire et que le sénateur devrait y consentir. Savoir si cela est ou non sage est une autre question. Je ne pense pas que cela doive poser de problème, je crois que nous comprenons tous très bien l'usage. Il est certain que le sénateur McIlraith n'avait aucune intention de retarder ...

● (1420)

L'honorable M. Flynn: Pourquoi vous faites-vous le porte-parole du sénateur McIlraith? Il peut parler en son propre nom.